

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Paris... 16
Trente mois... 8

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 JUIN 1886

L'expulsion des Princes

Le Sénat s'est incliné. Hier soir, à 7 heures 1/2, il a voté l'expulsion des Princes par 141 voix contre 107.

Quelles raisons donne aujourd'hui pour accepter la proscription, qu'elle avait flétrie tout d'abord, cette fraction du Sénat aux volontés flottantes, à la conscience élastique, qui manifeste quelquefois des velléités de résistance, voire même de remords, mais qui s'en tient là, et dans laquelle le gouver- nement peut en dernière heure jeter son apperçu à peu près à coup sûr?

C'est été folie de nourrir l'espoir que le Sénat eût résisté jusqu'au bout à la politique jacobine de la Chambre basse et du président du conseil, M. de Freycinet.

Le sort des Princes est donc réglé. Tout ce qui, en France, a encore un peu de raison le déplore et s'en attriste. Tous les hommes qui connaissent l'histoire comprennent à la fois la puérité et les dangers de cette rupture violente de la République avec le passé historique de la France.

Tous les hommes qui connaissent la géographie, qui savent qu'il y a au-delà des frontières des nations monarchiques, et que notre pays a besoin de vivre, sinon en bonne intelligence, au moins en parfaite neutralité avec ces nations, comprennent que l'exil des Princes rendront plus difficiles les relations avec les cours de l'Europe. Ils comprennent que, peu à peu, les grandes puissances en arriveront à imiter la Russie qui ne veut plus d'ambassade française à Saint-Péters- bourg.

Le départ du Comte de Paris

Monsieur le Comte de Paris et son fils le duc d'Orléans quitteront la France aussitôt après la promulgation de la loi inique.

Le vapeur qui doit les transporter en Angleterre est déjà arrivé de Dieppe au

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS
DEUXIÈME PARTIE
Le Club des Abandonnés

VIII
RUE JOUBERT
L'appartement de Philibert Khun était celui d'un artiste, à qui la fortune permet de réaliser, vers l'automne de la vie, tous ses rêves. Le goût d'un vrai gentleman, l'harmonie des tons et des couleurs avaient présidé au choix de la décoration comme de l'ameuble- ment. Stoffes et tapisseries des plus rares, faïences et bronzes introuvables, émaux précieux, objets d'art de toute sorte s'y trouvaient réunis, voire même quelques tableaux de maîtres. On se serait dit que chaque pièce avait son caractère spécial. Le cabinet de travail, une merveille, transportait le visiteur en pleine Renaissance. Pas de vitres, des vitraux. Aux fenêtres, larges et hautes, le vert- émeraude d'une lourde soierie du Levant s'en- châssait de vieilles guipures de Flandre.

Tréport. Cependant l'état de la mer pour- rait, selon la date du départ, rendre néces- saire l'embarquement à Boulogne.

Dès maintenant, il y a au Tréport une affluence considérable de visiteurs, venant présenter leurs respectueux hommages au chef de la Maison de France et à Madame la Comtesse de Paris. On est frappé du calme avec lequel Monsieur le Comte de Paris, qui ne cherche pas à cacher son affliction, envisage les douleurs de l'exil, et l'on sent que ce calme puise sa source dans la ferme espérance d'un prochain retour.

Quant à Madame la Comtesse de Paris, elle se demande, et non sans anxiété, si l'état de la princesse Louise lui permettra de quitter le chevet de la jeune malade et de partir avec les deux princes bannis.

Les sénateurs et députés, les représen- tants de la presse monarchique se rendront à Eu avant le départ de la famille royale. Il n'y aura aucune manifestation bruyante; mais, en accomplissant un devoir, les défenseurs de la royauté traditionnelle affirmeront les droits de la justice et de la liberté.

M. GRÉVY ET L'EXPULSION

Nous lisons dans les Tablettes:

« On sait que M. Grévy, conséquent avec son passé politique, a toujours manifesté une extrême répugnance contre les lois de proscription. Il a même refusé de signer au- cun décret d'expulsion à moins d'être cou- vert par un vote législatif.

» Cette attitude du chef de l'Etat vient de s'affirmer à nouveau dans une douloureuse circonstance.

» M. Grévy ayant appris que l'état de la princesse Louise, quatrième fille du Comte de Paris, était devenu très grave, au point que samedi soir on redoutait une catastro- phe, a exprimé à M. de Freycinet son inten- tion de surseoir à la promulgation de la loi d'exil.

» Cette loi devait paraître à l'Officiel le lendemain même du vote du Sénat. Mais au

cas où la situation de la jeune princesse resterait alarmante, la promulgation serait ajournée à une date ultérieure. »

LE PRINCE HENRI D'ORLÉANS

Nous avons annoncé ces jours-ci que M^r le prince Henri d'Orléans, fils aîné du duc de Chartres, se présentait cette année à Saint-Cyr. Le jeune prince a déjà subi la première partie de l'examen.

Voici, à ce sujet, une anecdote touchant au jeune prince, empruntée au *Matin*, et qui certainement intéressera nos lecteurs.

Très modestement, le prince avait pris place, la semaine dernière, à côté d'un ca- marade venu de province qui, ignorant abso- lument son nom, le traitait avec une sym- pathique familiarité.

Le voyant un peu troublé et comme hésitant à commencer sa composition, il l'exhorta même à prendre courage.

— Oui, lui dit le prince, vous avez rai- son. Le sujet que nous avons à traiter est si intéressant: la France au-delà des mers!

Et prenant la plume il abattit d'arrache- pied son travail.

Au repos, les compositions remises, la conversation s'engagea d'une façon plus in- time entre les deux jeunes gens.

— Vous m'avez vu hésitant tout à l'heure, découragé! Oui, c'est que cette composition qui me va si droit au cœur, je viens peut- être de l'écrire pour rien. Et cependant avec quelle satisfaction j'ai retracé les exploits de nos navigateurs, l'histoire de nos colonies! Je me suis beaucoup étendu sur le Tonkin, j'ai longuement parlé de Garnier, de Ri- vière, de tous ces héros modernes! Si j'avais eu la libre disposition de mon esprit, j'aurais fait de la meilleure besogne.

— Si vous avez écrit tout ce que vous me dites avec cet enthousiasme, avec ce senti- ment patriotique, répliqua son interlocuteur au prince, vous avez fait une très bonne composition, et vous serez admis.

— Alors que je serais admis aux épreu- ves, riposta en soupirant le prince d'Orléans,

je n'en serais pas moins finalement re- poussé.

Et comme on lui manifestait une nou- velle surprise, il dévoila son incognito.

— Vous êtes bien heureux, monsieur, ajouta-t-il, vous aurez l'épaulette, vous ser- virez dans l'armée française. C'était mon rêve, ma vie!

Et suffoquant, les yeux remplis de lar- mes, le prince Henri d'Orléans, le fils de Robert le Fort, serra la main de ce cama- rade d'un moment qui n'était pas moins ému que lui.

AGENT D'AFFAIRES DE L'ÉTRANGER

On sait que la Chambre a limité la dis- cussion des sucres, si importante pour les producteurs français, à ces deux points: prorogation de la surtaxe; équivalence pour les sucres de nos colonies. C'est la défaite des fabricants de sucre et le triomphe des raffineurs soutenus par le gouverne- ment.

Cette décision a causé une émotion des plus vives et des plus légitimes, notamment dans nos départements du Nord. Cela se comprend. Avant 1884, les sucres français rencontraient deux sortes d'adversaires: les sucres étrangers européens et les sucres extra européens. La loi de 1884 avait frappé les premiers d'une surtaxe et laissé aux se- conds leur franchise. C'est-à-dire qu'elle avait fermé l'une des deux portes par les- quelles pénétrait l'invasion, en ouvrant l'autre toute grande. L'invasion ne s'était donc pas arrêtée.

Les agriculteurs français ont demandé à la Chambre actuelle de réparer l'omission de sa devancière.

La majorité républicaine a pris les avis du gouvernement, et de concert avec celui-ci elle a voté une prorogation de la surtaxe sur les sucres européens et refusé la sur- taxe sur les sucres extra-européens, c'est-à- dire qu'en fermant une porte à l'invasion étrangère, elle en a ouvert une autre à deux battants par où les envahisseurs pourront

dit.

Un domestique survint, annonçant M^{lle} Fer- nande.

Le maître, non sans un geste de surprise, donna l'ordre qu'elle fût introduite. Elle entra sous le costume féminin... Une toilette très-simple, du meilleur goût, de nuance sombre, mais qui la faisait vraiment charmante.

— Soyez la bienvenue, dit-il en lui tendant la main, je ne vous espérais pas si tôt.

— Excusez-moi, répondit-elle, j'avais hâte de me soustraire aux reproches de la duchesse...

— Vous auriez-elle grondée d'être revenue si tard hier soir?

— Oui... et dans des termes qui m'ont blessée... On dirait qu'elle s'offense de me voir agir seule... Quelqu'un l'aura peut-être prévenue contre moi...

— Qui?...

— Je ne sais pas... Lui, peut-être.

— Don Ramon d'Avila?

— Pourquoi pas?... Oh! je suis certaine d'avoir reconnu sa voix, cette nuit, dans la carrière... C'était l'homme masqué... Nous ne pouvons plus douter qu'il soit à Paris.

— D'accord! mais il n'oserait pas se représenter devant la duchesse...

— Il est capable de tout oser! Elle n'est plus la même avec moi... Ce matin, elle paraissait vouloir me retenir... me montrer une lettre qu'elle tenait

à la main... Puis, elle s'est ravisée tout à coup...

« Allez! m'a-t-elle dit, mais n'oubliez pas que vous passez encore pour ma fille et que vous portez notre nom... jusqu'à nouvel ordre! » Oui, c'est de ce mot qu'elle s'est servie... Elle ne m'a pas embrassée... Oh! j'ai l'impatience de lui rendre son fils... et de retrouver ma mère!

En ce moment on sonna. Philibert ouvrit une autre porte, celle du salon, que masquaient d'épaisses draperies d'Arras, et désignant ce refuge à Fernande:

— Vous entrerez là, lui dit-il, si c'est la per- sonne que j'attends...

Non, ce n'était pas encore M^{me} Bazin; c'était son fils Léonard, dont la carte fut apportée au maître de la maison.

— Faut-il que votre visite reste ignorée? de- manda-t-il à Fernande; désirez-vous, au contraire, renouveler connaissance avec lui?

— Pourquoi pas? répondit-elle.

— Faites entrer! conclut-il.

Sur cet ordre, le domestique ressortit et s'effaça pour livrer passage à Léonard.

— Mademoiselle de Montmayor! fit-il en la re- connaissant.

— La Senorita! dit-elle avec un sourire.

— Non! reprit-il, laissez-moi vous appeler de l'autre nom... du nom que vous portiez lors de notre seconde rencontre, alors qu'elle était auprès

Steeple-Chase militaire (2^e série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 4,000 fr., au premier, et un panier de Champagne, offert par M. Girard-Bouvet, au second, pour offrir en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie légère et artillerie, 75 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance: 3,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix du Château de Marson (steeple-chase militaire, 2^e série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 500 fr., offert par M. Baillou de la Brosse, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance: 3,000 mètres.

Engagements mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cros-Country steeple-chase handicap, gentlemen). — 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée, 100 fr., moitié forfait; minimum du handicap, 63 kil. Distance: 4,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris. — Publication des poids le 1^{er} juillet.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase, 4^e série). — 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné, jusqu'au moment de la course, un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. Au second 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. Poids: 4 ans, 65 kil. 1/2; 5 ans, 68 kil.; 6 ans et au-dessus, 71 kil. 1/2. Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série portera une surcharge de 5 kil. Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix du Cercle Saint-Hubert (grand steeple-chase handicap). — 3,000 fr., 2,500 fr. au premier et 500 fr. au second, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée: 50 fr., forfait 50 fr. Les entrées au premier qui ne le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen porteront 3 kil. de décharge, sans toutefois que le poids minimum puisse être inférieur à 60 kil. Distance: 4,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris. — Publication des poids le 1^{er} juillet.

Prix du Fagot (course de haies, gentlemen). — Un Objet d'art au premier, offert par M. Girard-Bouvet, et un panier de Champagne Verrie-Saumur au second, les chevaux au premier, pour chevaux de chasse de promenade, de 4 ans et au-dessus, nés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1886, pris part à une course publique quelconque, quel que soit le lieu. Entrée: 20 fr. Poids libre. Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au dimanche 4 juillet, avant midi, chez M. Mathélie, Cercle Saint-Hubert.

Commission: Présidents honoraires: M. le général DANLOUX; M. le Sous-Préfet de Saumur. — M. DE LA VALETTE. — Commissaires: M. LA BASQUE, Em. PROUST, GENDRON.

Lundi 4 juillet: Tir aux pigeons.
Mardi 5 juillet: Rallye-Paper.

d'Orléans va mettre en train de plaisir à la disposition des populations des départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira :

| |
|---|
| De Trélazé, le samedi 10 juillet, à 7 h 41 matin. |
| De Sainte-Maure — à 9 31 — |
| De Verneuil-St-Germain — à 8 10 — |
| De Châteaurenault — à 12 28 soir. |
| De Plessis-Pellouailles — à 6 28 matin. |
| D'Arçage — à 7 20 — |
| De La Chapelle-du-Chêne — à 6 5 — |
| De La Flèche — à 7 5 — |
| D'Aubigné — à 8 14 — |
| De Château-du-Loir — à 8 37 — |
| De Chenonceaux — à 10 6 — |
| De Mur-de-Sologne — à 12 25 soir. |
| De Tours — à 1 40 — |

Et des stations intermédiaires jusqu'à Mer inclusivement.

LES PRIX SONT AINSI FIXES :

2^e classe, 49 fr.; 3^e classe, 43 fr. 50. — Par place, aller et retour compris.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 20 juillet, à 10 h. 50 du soir.

RIEN POUR L'AGRICULTURE

Le gouvernement vient de donner à l'agriculture une nouvelle preuve de sollicitude. La commission chargée de l'étude des projets de loi tendant à protéger nos produits agricoles contre l'invasion des denrées étrangères, a terminé son travail et décidé qu'elle allait demander la discussion publique. Le ministre en a aussitôt délibéré, et M. Daveluy a été chargé de demander à la Chambre l'ajournement du débat attendu par quelque chose comme vingt-quatre millions de Français avec tant d'impatience.

Un des anciens sous-préfets de Saumur, M. Duphénéux, trésorier-payeur général à Avignon, nommé par décret du 22 mai à la trésorerie générale des Ardennes et non installé, est nommé trésorier payeur général de l'Oise.

VACANCES SCOLAIRES. — Les vacances dans les écoles primaires publiques du département s'ouvriront le samedi 24 juillet.

La rentrée des classes aura lieu le mercredi 4^{er} septembre.

LES FÊTES DE NOYANT. — Au sujet des fêtes qui auront lieu le dimanche 4 juillet, pour l'inauguration de la ligne de Paris à Bordeaux, le docteur Varrailhon, maire de Noyant, écrit que les frais de cette fête ont été couverts entièrement par les habitants du canton, et, pour la plus grosse part, par ceux de la commune de Noyant.

Les chars et les groupes sont organisés également en entier par le même pays. Les commerçants n'interviennent que par le don de médailles, fleurs, une chromolithographie commémorative, et une certaine quantité de flacons de liqueurs.

DECOUVERTE D'UN CADAVRE. — Des pêcheurs ont retiré hier de la Loire, à Saumur, le cadavre d'un homme vêtu d'un pantalon de velours, qui, par suite d'un très long séjour sous l'eau, avait la tête et un bras de moins. Ce cadavre était dans un état de décomposition complète.

Hier, un enfant de 8 à 10 ans, qui pêchait au bord de la Loire, est tombé dans l'eau et se serait infailliblement noyé, sans la présence d'esprit d'une laveuse qui sauta dans un bateau voisin et rattrapa le pauvre petit par ses vêtements au moment où le courant l'amenait sous le bateau.

SAINT-LAMBERT-DES-LEVERRES. — Vendredi dernier, un petit garçon âgé de 7 ans environ, Léonard Lussou, a trouvé la mort dans une circonstance bien malheureuse. Il se balançait à une porte de grange mal assujettie, lorsque tout à coup celle-ci vint à tomber. Le pauvre petit n'eut pas le temps de se garer, et la lourde porte vint lui fracasser le crâne.

On ne peut dépeindre le désespoir de la mère cherchant son enfant et découvrant bientôt un cadavre.

NE AU CLOU. — Samedi soir, un jeune homme, ouvrier carrier, et sa femme, arrivaient à Saint-Cyr-en-Bourg, pour chercher du travail. Surpris par la nuit et sans ressources, les pauvres gens obtinrent de l'ad-

ministration municipale l'autorisation de passer la nuit à la chambre de sûreté. Vers le milieu de la nuit, la jeune femme fut prise des douleurs de l'enfantement, et, quelques instants plus tard, elle mettait au monde un gros garçon. Les voisins se mirent aussitôt en quatre pour improviser à la comère un lit plus en rapport avec sa situation, lui prodiguèrent les soins nécessaires, et à l'heure qu'il est la mère et l'enfant se portent bien.

CHINON.

Dans l'un des cafés de Chinon, le pari suivant a été fait entre deux personnes marquantes de la localité.

Une chandelle de suif mise dans un fusil chargé à poudre, et tirée sur une planche d'une certaine épaisseur, peut-elle la traverser? L'enjeu était de 20 francs.

M. G... pariait pour, M. D... contre.

Le coup tiré, la chandelle a parfaitement traversé la planche, et le suif a été projeté de l'autre côté à une assez grande distance. Seul le bout de coton était attaché par son extrémité postérieure, au côté opposé de la planche.

Pour toutes les personnes présentes au pari, M. D... a perdu et bien perdu. Il ne lui reste plus qu'à s'exécuter et à payer le pari.

LE GÉNÉRAL BOULANGER CANDIDAT

Pour être élu conseiller général dans un département, il faut, non y être domicilié, mais y être imposé.

Le général Boulanger ne payant aucune contribution dans la Loire-Inférieure, il ne peut pas être candidat dans le 4^{er} canton de Nantes.

A moins que... oui, à moins que, d'ici au 4^{er} août, les comités radicaux, avec le concours de M. Laisant, dont l'ignorance est inexcusable dans l'espèce, ne réussissent à faire changer les prescriptions de la loi.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

| |
|--|
| Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80 |
| Gobelins... — 4.00 — 0.90 |
| A trous... — 4.40 — 4.00 |
| F ^o Fourrés... — 1.40 — 4.00 |
| Nubienn... — 4.45 — 4.00 |

Faits divers.

BIBLIOMANES

Une des joies du bibliophile, ou plutôt du bibliomane, c'est de se savoir seul en possession d'un livre dont il ne reste plus d'exemplaire nulle part. On rapporte à ce propos une amusante anecdote :

Un bibliomane anglais fort riche — les Anglais sont plus bibliomanes que tous les autres peuples réunis — possédait un petit volume très rare, le seul (notre homme le pensait ainsi) qui restât de l'édition. Tout à coup, il apprend qu'un exemplaire semblable existe à Paris. Il bourre son portefeuille de banknotes, traverse la Manche et arrive chez son rival.

Après les compliments d'usage :

— Monsieur, dit-il, vous possédez un exemplaire de tel ouvrage?

— Oui, Monsieur, il est là dans ma bibliothèque; le voici.

— Je vous en offre 1,000 francs.

— Monsieur, je ne fais pas de commerce de livres.

— 5,000 francs, alors?

— Je suis confus, Monsieur...

— 40,000 francs?

— Mais je vous répète...

— 15,000 francs?

— Monsieur !...

— 20,000 francs?

— Devant une telle insistance, il y aurait de l'impolitesse à refuser, le livre est à vous, Monsieur.

L'Anglais triomphant; il sort de son portefeuille 20 billets de 4,000 francs, qu'il donne en échange du précieux bouquet.

Tout ce petit débat avait eu lieu devant la cheminée.

L'Anglais examine attentivement le petit livre, puis, avec une satisfaction tout anglaise, il le jette au feu.

Le vendeur croit qu'il a affaire à un

fou et se précipite pour retirer le volume du foyer.

— Monsieur, lui dit l'Anglais en l'arrêtant, moi aussi je possède un exemplaire de cet ouvrage; c'est le seul qui existe, aujourd'hui. Je vous salue.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Celles. — Chalon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroix. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epervan. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le) — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le) — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Servan. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES: 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE :

Colmar. — Francfort-s.-M. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Ctes de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Via, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (13^e année)

E. SIMON, directeur.

Mercredi 23 juin 1886,

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} Marie KOLB

de l'Odéon,

M. ÉMILE PETIT (Gaité), M. COURCELLE (Variétés), M. BERVILLE (Gaité), M^{lle} JENNY ROSE (Gaité), M^{lle} RACHEL CASSOTY (Gaité), M^{lle} CLAUDIA (Variétés), M^{lle} MIRECOURT (Palais-Royal), M^{lle} ALINE LAURENT (Gaité).

LA DOCTORESSE

Comédie en 3 actes, de MM. Paul Ferrier et Henri Bocage.

M^{lle} Marie KOLB jouera le rôle de la Doctoresse.

DISTRIBUTION :

| | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Alfred Frontignan..... | MM. Émile Petit. |
| Baling..... | Courcelle. |
| Edmond..... | Berville. |
| Serquigny..... | Dherbilly. |
| Gaston..... | Myrtil. |
| Montargis..... | Darrois. |
| Des Cerceaux..... | Girard. |
| Angèle (la Doctoresse)..... | M ^{lle} s Marie Kolb. |
| Loveley..... | Rachel Cassoty. |
| Arabelle..... | Jenny Rose. |
| Betty..... | Mirecourt. |
| Berthe Montargis..... | N. Frankowska. |
| Gertrude..... | Claudia. |
| Julie..... | Aline Laurent. |
| Un commissaire..... | MM. Leroux. |
| Un client..... | Mélingue. |

On commencera par :

CHEZ L'AVOGAT

Comédie en 1 acte, jouée par M. Dherbilly et M^{lle} Jenny Rose.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

